



TRR

Régulateur des
Télécommunications et
Radiocommunications

Rapport Annuel 2010



Message du Régulateur des Télécommunications et Radiocommunications



Vision:
Un environnement
de communications qui
enrichit la vie sociale,
culturelle, les coutumes
et le tissu commercial
de Vanuatu

J'ai le grand plaisir de présenter ce troisième rapport annuel du Bureau du Régulateur des Télécommunications et Radiocommunications (RTR).

Vanuatu a été en mesure d'avancer à un rythme rapide dans le développement du marché concurrentiel des télécommunications grâce au leadership de son gouvernement et le soutien de l'AusAID et de la Banque Mondiale. Une décision importante du gouvernement a été l'échange de ses actions dans Telecom Vanuatu Ltd (TVL) contre la fin du monopole 4 années plus tôt que prévu. Cela a ouvert la voie à Digicel Vanuatu Ltd (Digicel) de faire son entrée. La couverture de téléphonie mobile s'étend à plus de 90 % de la population. La majorité des consommateurs ont le choix du fournisseur de services de téléphonie mobiles.

Je tiens beaucoup à remercier mon prédécesseur, M. John Crook, qui a fondé le Bureau du Régulateur, a recruté une équipe de base de Ni-Vanuatu et a supervisé l'octroi de licences de Digicel et leur interconnexion avec TVL. Il a en outre autorisé un certain nombre d'autres

opérateurs, offrant principalement des services Internet.

Le défi consiste maintenant à renforcer les compétences du personnel du RTR pour gérer le nombre croissant de problèmes liées à la concurrence. Il incombe au Régulateur de s'assurer que les consommateurs soient protégés et qu'il n'y ait pas d'abus de position dominante d'un opérateur quelconque.

J'ai apprécié mes premiers quelques mois comme Régulateur et je me réjouis de travailler avec mon équipe pour avancer les politiques du gouvernement ... Des politiques qui maximiseront l'utilisation des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) pour développer des emplois, les programmes sociaux et économiques et, à son tour, pour la richesse de la nation.

Introduction

Il s'agit du deuxième rapport annuel officiel produit par le Régulateur des Télécommunications et des Radiocommunications (RTR) conformément à l'article 11 de la loi sur les Télécommunications de 2009.

Extrait de la Loi sur les Télécommunications et Radiocommunications no 30, 2009 (Loi sur les Télécommunications)

11 Rapport annuel

- (1) Le Régulateur doit fournir au Ministre un rapport annuel, comprenant, mais sans s'y limiter :
 - (a) un résumé des activités du Régulateur et
 - (b) les états financiers et rapports d'audit requis par la présente loi ou toute autre loi et
 - (c) une liste de toutes les entrées et les suppressions du registre de l'année précédente, et
 - (d) un résumé des litiges matériels impliquant le Régulateur et
 - (e) une liste de consultants et de conseillers retenus par le Régulateur et une description des questions en relation avec lesquels ils ont consulté ou informé.
- (2) Une infraction au paragraphe (1) est réputée être une violation grave du devoir du Régulateur.
- (3) Le rapport annuel remis au Ministre en vertu du paragraphe (a) doit être mis à la disposition du public sur le site.

Histoire des Télécommunications du Vanuatu

Vanuatu est composée de 63 îles habitées d'une superficie totale de 12.200 kilomètres carrés et une population totale de 235 000 (recensement de 2009).

Le pays possède une industrie touristique en plein essor avec plus de 240.000 visiteurs au cours des 12 derniers mois. La population est dispersée dans de nombreux petits villages sur des îles éloignées, ce qui rend économiquement difficile la fourniture de services vocaux et Internet à toute la population. Des services télécommunications fiables sont un outil essentiel pour soutenir le secteur privé et les politiques économique et sociale du gouvernement.

L'industrie du tourisme, entre autres, est dépendante de l'accès à l'Internet haut débit pour être compétitive avec d'autres destinations régionales.

Le tournant majeur dans le marché des télécommunications s'est produit en 2007 lorsque le gouvernement, en vertu du 'Settlement Agreement', a échangé sa part de 33,3 % avec l'opérateur historique Telecom Limited Vanuatu (TVL) pour mettre fin au monopole. Le gouvernement n'a plus d'investissement commercial dans aucun des acteurs du marché des télécommunications.

La loi de 2009 établit le Régulateur des Télécommunications et Radiocommunications (Le Régulateur). Le Régulateur est chargé de l'application de la loi de 2009, de la prise des décisions administratives en vertu de la loi de 2009 et de conseiller le Ministre sur les questions de politique. Le Régulateur est également habilité à mettre en place des règlements sur un large éventail de questions.

La dernière étude sur l'impact des télécommunications a révélé que la généralisation de l'accès et de l'utilisation de la téléphonie mobile « aide les ménages ruraux et urbains à réduire leur vulnérabilité, à entretenir des relations sociales, à réduire les coûts des ménages, à limiter l'écart entre les hommes et les femmes concernant la propriété et l'accès, à réduire les coûts et à accroître la rentabilité des petites et moyennes entreprises, et accroître la productivité en milieu rural ».*

* Going Mobile – 2009 Rapport de recherche sur l'impact social et économique de l'introduction des télécommunications au Vanuatu

TIMELINE OF EVENTS

Nov 07 CoM approves new Telecommunications Policy	Dec 07 Telecom Act amended	19 Dec 07 Settlement Agreement	28 Feb 08 Regulator appointed and delegation	10 Mar 08 Settlement Day	11/14 Mar 08 TVL & Digicel licences	
13 Mar 08 Interconnect Agreement	25 Jun 08 Digicel Launch (duopoly until March 2011)	11 Mar 09 CoM approves open licensing policy	2009 More telecom licences (not mobile telephone)	2009 New Telecom Act	Sep 10 TVL receive VT 80 M for uneconomic customers	Sep 10 TVL awarded UAP 10 sites

Couverture et clients

plus de 85% de la population sont couvertes par les services de la téléphonie mobile

11,000 internautes

7,000 clients de la ligne fixe ayaul accès à Internet sur réseou commuté de TVL

Concurrence

La politique du gouvernement du Vanuatu en matière d'accroissement de la concurrence dans le secteur des télécommunications a continué à livrer des dividendes importants, avec des réductions de prix soutenues et a permis d'augmenter et la couverture et l'accès dans tout l'archipel.

La croissance dans le secteur des télécommunications est estimée à environ 1 % par an du PIB. La téléphonie mobile couvre environ 90 % de la population. La pénétration a augmenté de 11 à 71 téléphones portables pour 100 habitants depuis 2007. Le dernier recensement de 2009 montre que 76 % des ménages dispose d'un téléphone portable.

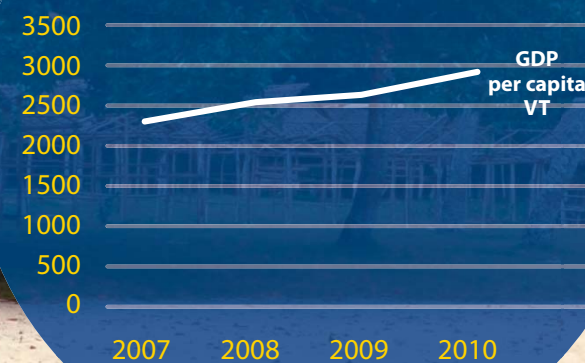
- **L'accès à Internet se développera grâce aux six nouvelles licences récemment accordées. Quatre fournisseurs de services Internet sont actuellement opérationnels, mettant fin au monopole depuis 2009 :**
- **une concurrence accrue dans le secteur devrait générer un accès Internet plus rapide à des prix réduits**
- **la révolution des TIC devrait contribuer fortement à la croissance du PIB dans les prochaines années**
- **La réforme des télécommunications crée un catalyseur pour les investissements du secteur privé. Par exemple, le câble sous-marin proposé devrait améliorer considérablement la connectivité Internet et contribuer à la croissance économique et au tourisme dans les années à venir.**

Total Telecoms Revenue

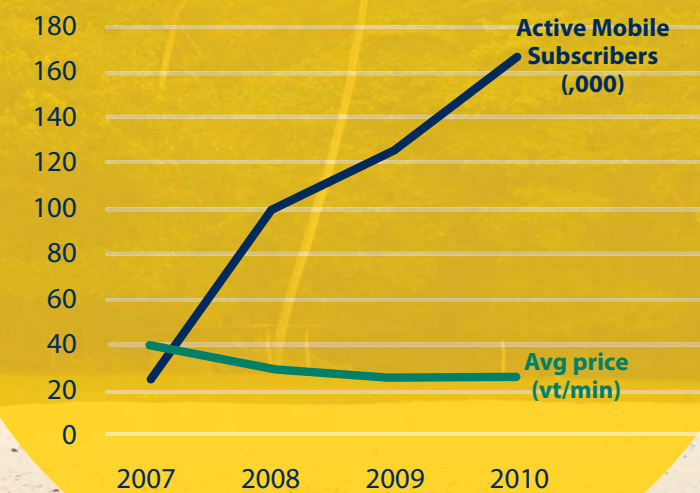
(VT ,000)



GDP per capita VT



Number of Active Mobile customers & Falling Mobile retail prices from 2007 to 2010



Régulateur des Télécommunications et des Radiocommunications

En 2010, RTR a publié sa Vision, Mission et ses Valeurs

VISION

Un environnement de communications qui enrichit la vie sociale, culturelle, les coutumes et le tissu commercial de Vanuatu.

MISSION

Développer un marché compétitif en vue d'offrir des services innovants et compétitifs en matière de télécommunications, disponibles pour tous, qui: encourage l'investissement économiquement efficace et durable, respecte les intérêts des consommateurs, favorise les initiatives respectueuses de l'environnement, et soutient le bien-être social, culturel, les coutumes et le bien être commercial du Vanuatu.

Continuer à devenir un Régulateur exemplaire dans la région grâce à un leadership réfléchi et être un employeur de choix en: investissant dans nos collaborateurs pour développer une équipe professionnelle et passionnée, dans la transparence et l'équité des opérations et en adhérant à l'assurance de la qualité »

VALEURS

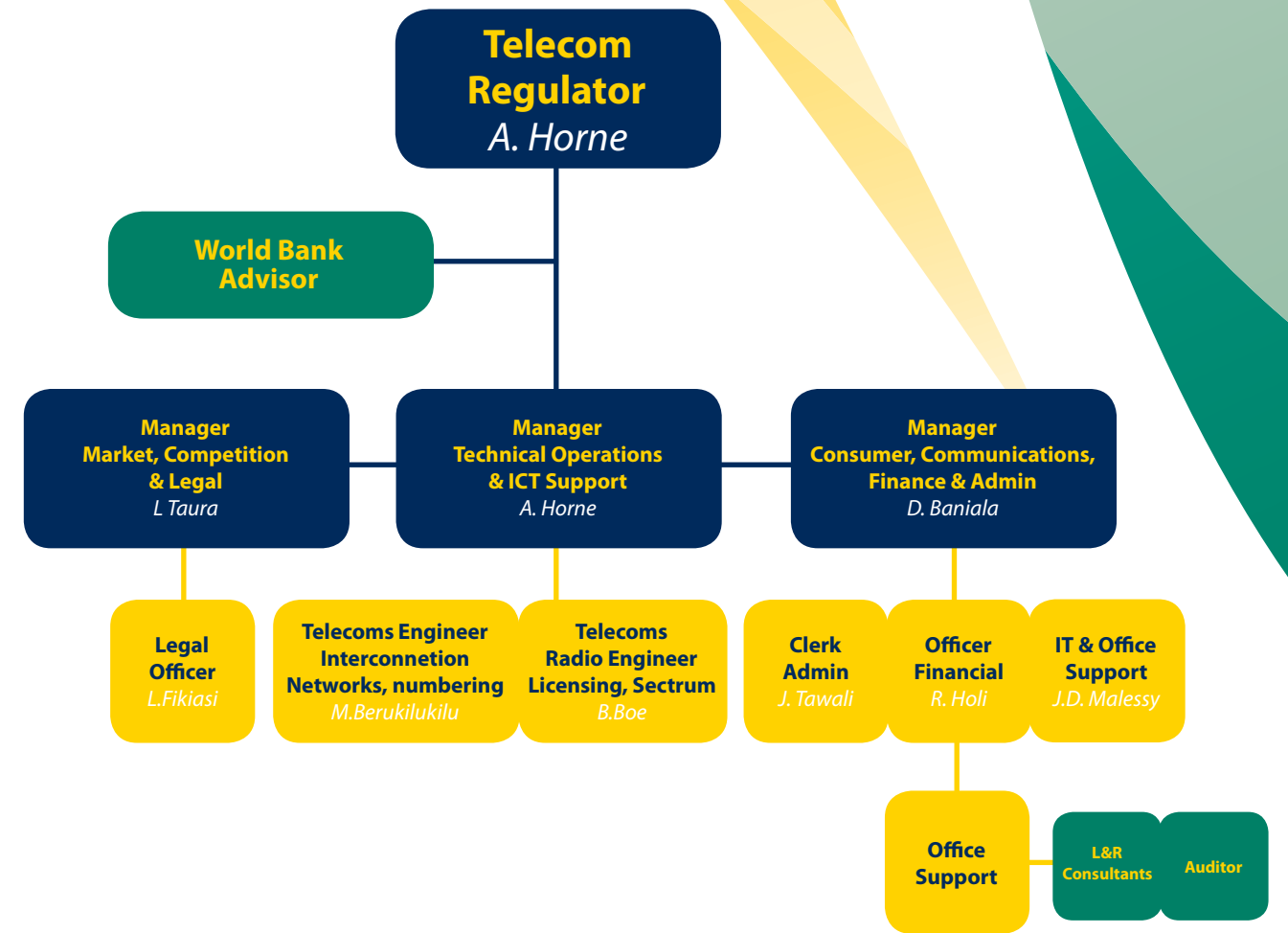
Inspiration Notre imagination, la clarté de nos pensées et un leadership déterminé stimulent des réflexions innovatrices afin de répondre aux besoins de demain.

Engagement Notre dynamisme et notre détermination à atteindre l'excellence, notre discipline dans l'exécution de nos devoirs, notre concentration sur le développement de notre équipe, et notre sens de responsabilité instaillent la passion pour le développement du Vanuatu.

Respect Notre respect pour l'autre est assuré par l'écoute, la collaboration et la considération pour l'autre, le public et les titulaires de licence pour qui nous travaillons, la primauté du droit, la confidentialité, la propriété intellectuelle, les coutumes, l'environnement, les générations futures.

Equilibre Notre approche est fondée sur les preuves pour la prise de décision et notre capacité d'adaptation nous assurent de demeurer proportionnés, cohérents, justes et équitables.

Transparence Notre approche ouverte et inclusive de la réglementation garantit que nous seront tenus responsables de nos actions et que nos décisions sont comprises.



Un nouveau Régulateur a été nommé le 1er octobre 2010 à la suite d'un processus international de recrutement ouvert et transparent, suivant les procédures énoncées dans la loi de 2009. C'est M. Alan Horne, un ressortissant britannique, qui a été choisi pour remplacer M. John Crook, d'origine néo-zélandaise. Ce dernier avait terminé avec succès un mandat de deux ans et demi comme Régulateur indépendant. La loi de 2009 définit l'indépendance du Régulateur. Tous les membres du personnel du Bureau du Régulateur sont Ni-Vanuatu, ce qui diffère du Régulateur, et ont tous signé des contrats d'accord confirmant leur indépendance vis-à-vis des activités politiques.

« Vanuatu a mis en place un excellent exemple dans la région par la création d'une autorité de régulation indépendante et l'ouverture du marché. Une des actions les plus importantes du

gouvernement a été de vendre ses parts dans TVL en veillant à ce que, à l'avenir, il n'ait aucun conflit d'intérêts du fait d'être indépendant de l'exploitation d'un réseau de télécommunication. », a signalé M. Horne. « La prochaine étape du développement est de parvenir au déploiement rapide de l'accès à Internet haut débit à prix réduits pour être accessible à tous les citoyens, à travers Vanuatu. Pour ce faire, le secteur privé, qui a déjà investi dans l'expansion des services de téléphonie mobile, sera tenu de montrer sa confiance en Vanuatu en y investissant désormais dans de nouveaux câbles sous-marins, le premier devant le relier à l'île Fidji. D'autres investissements importants sont nécessaires dans l'accès Internet fixe et sans fil pour offrir des connexions haut débit à tous ».



L'honorable Ministre Moana Carcasses Kalosil, Ministre de l'Intérieur a organisé une soirée le 21 octobre 2010, en l'honneur de Mr. John Crook de la part du Premier Ministre. M. John Crook, venait de terminer son mandat de 2 ans ½ comme Régulateur des Télécommunications. Cette soirée a également été l'occasion d'accueillir officiellement le nouveau Régulateur, M. Alan Horne. L'Honorable Ministre a ouvert la soirée en disant qu'au cours des deux dernières années, Vanuatu a connu une croissance rapide dans l'utilisation des téléphones portables depuis la libéralisation du marché et l'arrivée de Digicel. Le Ministre a remercié Mr. John Crook pour son travail dans cette réalisation.

L'Honorable Ministre Sela Molisa, alors Ministre des Finances, a déclaré dans son discours que la croissance de l'activité économique a été considérablement soutenue par l'augmentation du nombre des personnes possédant à présent des téléphones portables. L'Honorable Ministre Raphael Worwor, alors Ministre de l'Infrastructure et des Services publics faisant fonction, a remercié M. John Crook pour son travail acharné et lui a offert des cadeaux provenant de l'artisanat local en souvenir de son séjour à Vanuatu.

Des remerciements ont également été adressés par M. John Clancy, PDG de Digicel, Mme Anniva Tarilongi, Directeur Financier de TVL et Simon Cramp de GFG (Governance for Growth), un programme d'AusAID.

M. John Crook a salué la vision du Premier Ministre et de ses Ministres dans la libéralisation du marché des télécommunications. Au cours de son mandat, Mr. Crook a non seulement mis en œuvre la politique du gouvernement, mais a également formé une bonne équipe de Ni-Vanuatu, de plus

en plus talentueuse, au Bureau du Régulateur des Télécommunications. M. Crook a également remercié AusAID pour son soutien dans la mise en place du Bureau du Régulateur et la formation du personnel ».

M. Alan Horne apporte énormément d'expériences pratiques dans le développement et la réglementation des nouveaux marchés dans plus de 20 pays. Son expérience au cours des trois dernières années comme Régulateur des Télécommunications à Bahreïn sera particulièrement utile au Vanuatu dans la prochaine étape du développement du marché.

M. Alan Horne a présenté un tableau à M. John Crook de la part du Bureau du Régulateur des Télécommunications. Ce tableau spécialement commandé auprès de l'artiste local, M. John Joseph, représente le peuple ni-Vanuatu utilisant différentes formes de communication, du tambour jusqu'aux téléphones portables modernes.

La capacité du personnel du Bureau du Régulateur a été renforcée à travers un programme complet de formation, le développement des descriptions des tâches et l'introduction d'un système de gestion des performances.

Politiques nationales des services en matière de Technologie de Communications et de l'Information (TIC)

Le Ministère des Infrastructure et des Services Public (MIPU) a formé un groupe de pilotage en 2010 pour préparer la politique nationale des services en matière de TIC. Le groupe de travail est présidé par le Régulateur.

La vision nationale pour les TIC est « des TIC pour tous ». Avec cette vision, le gouvernement du Vanuatu a pour but d'utiliser les TIC comme un outil de création d'emplois, d'apporter plus de nourriture sur la table de chacun, d'offrir des opportunités d'emploi, de donner aux enfants une meilleure éducation, d'améliorer les services de santé, d'éduquer les gens sur les questions environnementales et le changement climatique, et d'assurer un avenir meilleur pour tous.

Pour adopter la vision, 7 buts ont été identifiés :

- (i) l'accès et l'abordabilité des communications
- (ii) le développement des ressources humaines
- (iii) la croissance économique
- (iv) le développement social
- (v) le soutien de l'environnement
- (vi) la bonne gouvernance et
- (vii) le cadre juridique et la sécurité

Les politiques nationales seront soumises au Conseil des Ministres par MIPU après une période de consultation publique qui se déroulera au 1er trimestre 2011.



Politique d'Accès Universel

L'article 17 de la loi sur les Télécommunications exige que le Ministre de l'Infrastructure et des Services Publics (MIPU) développe une Politique d'Accès Universel (PAU) pour améliorer l'accès aux services de Télécommunications dans les lieux qui ne sont pas ou sont mal desservis par les services existants. Cette politique doit être approuvée par le Conseil des Ministres (COM). La loi sur les Télécommunications exige que le RTR et les parties intéressées soient consultés dans le cadre du développement de la PAU.

Au 4e trimestre de 2010, un projet de politique PAU a été préparé et sera publié pour consultation au 1er trimestre 2011.

Les articles 18 et 19 de la loi sur les Télécommunications abordent un certain nombre d'importantes politiques de haut niveau. Il s'agit notamment du RTR comme gestionnaire des fonds et de la provenance des fonds. L'article 19 (3) exige que les fonds de la Caisse de la PAU soient utilisés dans deux domaines. Le premier consiste à payer un dédommagement à TVL ayant rapport avec ses clients déficitaires ou les pertes encourues à

cause de ceux-ci, en application du 'Settlement Agreement'. Le second consiste à subventionner les prestataires de services

L'avant-projet de la Politique d'Accès Universel (disponible sur le site www.trr.vu) propose que l'objectif clé de la Caisse de la PAU est de soutenir la réalisation de communications à large bande omniprésentes pour tous. Il prévoit que le financement sera fourni pour les zones non rentables et l'infrastructure. Si, par exemple, le financement commercial n'est pas disponible pour le câble sous-marin, il est prévu que les fonds de la Caisse de la PAU soient utilisés pour subventionner la fourniture de cette importante infrastructure, après un processus concurrentiel d'appel d'offres.

En août 2010, le gouvernement a accepté l'extension du service de téléphonie mobile dans les zones où TVL et Digicel ont indiqué qu'ils n'ont pas l'intention d'y fournir des services commercialement. Le gouvernement a décidé que les services de téléphonie mobile devraient être fournis dans les dix sites éloignés suivants : Aneityum, Futuna, Gaua, le nord de Maewo, l'est de

Pentecôte, le nord-ouest de Santo, Vanua Lava, l'est d'Erromango, le Sud-Est de Tanna et le Groupe de Torres. Le Régulateur a attribué le premier contrat de la Caisse de la PAU par le biais d'un appel d'offres à TVL, pour fournir des services de téléphonie mobiles dans ces régions.

Conformément au 'Settlement Agreement' signé en 2007 entre le gouvernement et les actionnaires de TVL, TVL a été en mesure de présenter une demande chaque année jusqu'à la fin de 2012 en vertu des règles de la Caisse de la PAU, pour les pertes encourues suite à son engagement à fournir des services de téléphonie fixe dans les régions éloignées.

En septembre 2010, TVL s'est vu attribuer, par la Caisse de la PAU, 80 millions de Vatu en règlement complet et final pour couvrir les pertes encourues à cause des clients non rentables. Cette disposition finalise aujourd'hui le 'Settlement Agreement'. Cette disposition concerne environ 1200 clients de la ligne fixe de TVL dans les régions éloignées qui bénéficient du service téléphonique au moyen de systèmes de radio rurale.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'accord de règlement de TVL, tel que requis par la loi sur les finances publiques et la gestion économique et les règlements connexes. L'argent utilisé a été placé dans la Caisse de la PAU par le Régulateur qui a été reçu des frais de licence payés par les opérateurs de télécommunications, y compris TVL.



Les investissements conformément aux règles de la Caisse de la PAU devraient accroître la couverture de la téléphonie mobile dans des zones encore plus rurales et éloignées.

L'accès a été étendu en 2010 à quatre des dix sites identifiés en vertu de la PAU (Nord de Maewo, Gauau, Vanua Lava, et l'Est de l'île de Pentecôte). Avec d'autres sites à mettre en œuvre en 2011.

Les sites ciblés dans le cadre de la PAU comprennent: Aneityum, Futuna, Gaua, le Nord de Maewo, l'Est de Pentecôte, le Nord-Ouest de Santo, Vanua Lava, l'Est d'Erromango, le Sud-Est de Tanna et le Groupe de Torres.

Consultation

Le Régulateur a publié, le 12 novembre 2010, un avant-projet de lignes directrices de consultation dans le but de d'obtenir des commentaires provenant du public. Le document vise à informer toutes les parties prenantes du processus par lequel le Régulateur consulte à propos de son plan de travail, de ses règlements, ses arrêtés, ses conclusions et ses décisions. Dans l'accomplissement des tâches, tel qu'énoncé dans la Loi sur les Télécommunications et Radiocommunications de 2009, d'une manière transparente, le Régulateur a invité les titulaires de licences de télécommunications, les intervenants et le public à soumettre des observations sur les lignes directrices de consultation.

Les répondants ont eu jusqu'à 16 heures le 16 décembre 2010 pour soumettre leurs observations.

Plan de travail triennal

Le Régulateur a eu une série d'entretiens avec tous les intervenants en vue de la préparation du projet de plan de travail triennal du RTR qui sera publié pour consultation publique avant la fin de 2010. La visibilité du plan de travail triennal devrait soutenir la stabilité de la réglementation et promouvoir l'innovation et l'investissement à long terme. Le Régulateur utilise les consultations et les politiques nationales pour élaborer un cadre réglementaire et politique en vue d'équilibrer les besoins du gouvernement et des investisseurs.

Fréquences

En 2010, le Régulateur a préparé un Plan National des fréquences et a déclaré qu'il mettra à disposition des fréquences supplémentaires pour le service mobile LTE si les opérateurs en ont besoin.

Plan de numérotation

Le Régulateur a développé un plan de numérotation et émis des blocs de numéros pour satisfaire les besoins des deux opérateurs de téléphonie mobile.

Le gouvernement a exempté les droits d'importation et la TVA sur les équipements d'infrastructure mobile et les logiciels.

Politique d'attribution des licences

La publication d'une politique de licence définissant la politique dans la gestion des fréquences et la publication d'une licence générale pour l'utilisation de certaines fréquences.

Liaisons internationales

Le gouvernement et le Régulateur soutiennent le secteur commercial dans son intention de mettre en place divers câbles sous-marins, ce qui est essentiel pour faire baisser les coûts internationaux de l'accès à Internet et soutenir l'investissement et l'adoption des services haut débit mobile et de la ligne fixe.

Licences – as of December 2010

Types of Licences issued by TRR

- a) Service Licence
- b) Radio Licence
- c) Spectrum Licence

Service Licences

A number of Service Licences have been issued since the liberalization of the Telecommunications sector and beginning of competition. These licences are generally known as 'Telecom Licences' or Service licenses. All Service Licences issued are non-exclusive – meaning that the licensees can provide any of the regular Telecommunication services with these licenses.

There have been 12 Service Licences issued (to 31 Dec 2010), and these have been issued to:

1. Telecom Vanuatu Limited (TVL)
2. Digicel (Vanuatu) Ltd
3. Telsat Broadband Ltd
4. Can'l Holdings Ltd
5. Computer & Network Services Ltd (CNS)
6. Hotspotz Limited
7. Incite Ltd
8. eTech Ltd
9. Wavecom Ltd
10. MICOMS Ltd
11. Interchange Ltd
12. Yumi Konek

Radio Licences

Radio licences are issued to individuals or organisations and companies who operate radio transmitting devices. A radio licence has a call sign and a radio frequency associated with it. A customer or licensee may have more than one radio licence depending on the number of devices and/ or frequencies he is licensed for. Radio licences are issued for 12 months or part there off and are renewed each year. The number of active radio licences as of December 2010 was;

- 130 customers/ licensees, and
- 550 radio licences

Spectrum Licences

Spectrum Licences are licences issued to individuals, organisations or companies who operate private or public networks and who are assigned a frequency or frequency band for use nationwide or in a specific location or geographical area of Vanuatu.

As of December 2010 no spectrum licences were issued. TRR plans to issue spectrum licences in 2011 once current activities to develop a new licensing fees schedule has been completed and adopted.

TRR Orders & Decisions in 2010

Decision on Predatory Pricing, September 2010.

This Decision relates to an allegation of predatory pricing by Digicel, made by TVL in June 2010. The Digicel promotion in question is "Free Calls Overseas". The Regulator concluded that there was 'no evidence to suggest that Digicel has undertaken predatory pricing.'

TVL ordered to connect with new Internet Service Provider Can'l.

On 1st November 2010, the Regulator Mr. Alan Horne ordered TVL to provide interconnect link with Can'l. Can'l is a New Caledonia-Based Internet Service Provider that has a local company in Port Vila to provide Internet Service, and was issued a Telecommunications licence in September 2009. However, due to inability to obtain connectivity with TVL for its required services, Can'l had requested the Regulator to intervene as required under the Telecommunication and Radiocommunications Act No.30 of 2009.

*This Decision may be viewed in full at:
<http://www.trr.vu/attachments/article/35/Regulator's%20Decision.pdf>*

*The detail of this Order may be viewed at:
<http://www.trr.vu/attachments/article/35/Order%201.pdf>*

	National Fixed	International Calls	Mobile	Internet	Leased Line	Radio	TV	Other Data Services
TVL	√	√	√	√	√			√
Digicel	√	√	√	√				
Can'l				√				
Telsat				√			√	
SPIM				√				
Yumi Konek				√				
Hotspots				√				

Income Statement For the year ended 31 December 2010

	2010	2009
Operating revenue	89,535,918	84,445,356
Operating expenses	(68,062,550)	(18,808,255)
Operating surplus before payment to Universal Access Fund	21,473,368	65,637,101
Universal Access Fund	(30,000,000)	(50,000,000)
Operating (deficit) / surplus after payment to Universal Access Fund	(8,526,632)	15,637,101

Statement of Financial Position As at 31 December 2010

	2010	2009
Current assets		
Cash and cash equivalents	39,132,956	54,551,127
Receivables	21,456,897	22,299,620
Other assets	14,553,915	931,812
	75,143,768	77,782,559
Non current assets		
Plant and equipment	11,687,297	3,338,485
Total assets	86,831,065	81,121,044
Current liabilities		
Creditors and accruals	14,555,533	1,151,399
Provisions	458,699	60,822
	15,014,232	1,212,221
Non current liabilities		
Provisions	1,813,820	1,379,178
Total liabilities	16,828,052	2,591,399
Net assets	70,003,013	78,529,645
Accumulated surplus	70,003,013	78,529,645
Total accumulated surplus	70,003,013	78,529,645

The statement of financial position is to be read in conjunction with the notes forming part of the full financial statements available from TRR.

Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Produits d'exploitation
Charges d'exploitation
Résultat de l'exercice surplus avant versement au fond d'accès universel
Fond d'accès universel
(Déficit) D'exploitation / excédent après versement au fond d'accès universel

Bilan Au 31 décembre 2010

Actif circulant
Disponibilités
Créances
Actifs divers
Actif immobilisé
Immobilisations corporelles
Total de l'actif
Dettes à court terme
Fournisseurs et autres dettes
Indemnités du personnel
Dettes à long terme
Indemnités du personnel
Total des dette
Actif net
Report à nouveau
Report à nouveau

Le bilan doit être lu en tenant compte des notes faisant partie du bilan financier disponible à TRR.



Telecommunication & Radiocommunication Regulator

First Floor Rossi Ocean Walk Building
Lini Highway
Port Vila
Vanuatu

Phone: + 678 27621
enquiries@trr.vu
www.trr.vu